

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_184

Objet : Autorisation de lancement et de signature d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau - M25.029 - 5 lots

Séance du mardi seize décembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix décembre deux mille-vingt-cinq.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDRT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSION - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Gilles DEVENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Yves DEBRUYNE à Jean-Luc BARET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_184

Objet : Autorisation de lancement et de signature d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau - M25.029 - 5 lots

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21-1 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2123-1,2° ;

Vu les compétences de Cœur de Flandre agglo en matière d'eau, assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT et Gestion des eaux pluviales urbaines, au sein de l'article L.2226-1 du CGCT ;

Considérant que le service de la régie des eaux d'Hazebrouck de Cœur de Flandre agglo a des besoins en fourniture de compteurs, de matériels et pièces pour adduction d'eau et que les marchés précédemment lancés viennent à échéance en avril 2026 ;

Considérant la possibilité de recourir à une procédure adaptée pour passer des lots inférieurs à 80 000 € H.T pour les marchés publics de fournitures ou services, à la condition que le montant cumulé des lots n'excède pas 20 % de la valeur de la totalité des lots ;

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 9 décembre 2025 pour le lancement de cet accord-cadre à bons de commande ;

Il vous est proposé :

- de lancer l'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la fourniture de compteurs, matériels et pièces pour adduction d'eau de la régie des eaux d'Hazebrouck allotis de la manière suivante :

sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert :

- Lot 1 : Fourniture de compteurs d'eau et modules radio, estimé annuellement à 200 000 € H.T (montant maximum annuel de commandes : 400 000 € H.T)
- Lot 2 : Fourniture de regards et accessoires regards, estimé annuellement à 20 000 € H.T (montant maximum annuel de commandes : 40 000 € H.T)
- Lot 3 : Fourniture de pièces et matériels de fontainerie, estimé annuellement à 40 000 € H.T (montant maximum annuel de commandes : 80 000 € H.T)

sous la forme d'une procédure adaptée (dites « petits lots ») :

- Lot 4 : Fourniture de canalisations d'eau potable, estimé annuellement à 10 000 € H.T (montant maximum annuel de commandes : 15 000 € H.T)
- Lot 5 : Fourniture de pièces électrosoudables, estimé annuellement à 10 000 € H.T (montant maximum annuel de commandes : 15 000 € H.T)
- cet accord-cadre sera conclu pour une durée initiale d'un an reconductible trois fois par tacite reconduction soit pour une durée totale maximale de 48 mois,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à bon de commandes avec le candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de jugement des offres énoncés au règlement de la consultation et choisi par la Commission d'appel d'offres (pour la procédure en appel d'offres ouvert),

- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

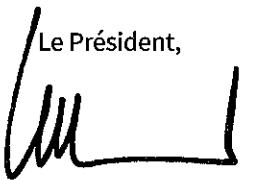
Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 16 décembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE

Le Président,



Valentin BELLEVAL

